



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 février 2020
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a créé le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) à compter du 16 octobre 2019 pour une période initiale de 12 mois, et m'a prié de lui rendre compte, dans les rapports que je lui présenterais tous les 120 jours, à compter du 16 octobre, de l'application de la résolution, y compris des éventuels cas de non-exécution du mandat et des mesures prises pour y remédier. Ce rapport fait état des principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon précédent rapport sur Haïti ([S/2019/805](#)), fait le point sur la mise en place du BINUH et décrit les progrès accomplis dans l'intégration des activités du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies.

2. La création du BINUH a marqué la fin d'une présence de maintien de la paix de 15 années consécutives en Haïti et ouvert un nouveau chapitre dans la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et Haïti, fondée sur une intégration complète des activités du BINUH et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Cette nouvelle configuration tire parti des avantages comparatifs que présentent le BINUH, qui mène des activités de conseil stratégique, de sensibilisation et de bons offices à l'appui d'une gouvernance et de mécanismes politiques inclusifs, et l'équipe de pays des Nations unies, qui fournit un appui aux programmes et une assistance technique.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

3. La crise politique en Haïti s'est poursuivie sans répit pendant la période considérée, malgré les efforts consentis pour sortir de l'impasse. Elle était à son comble lors des troubles civils auxquels le pays était en proie entre septembre et novembre 2019, soit la plus longue période de protestations ininterrompues depuis que le Président Jovenel Moïse a pris ses fonctions. Les pouvoirs exécutif et législatif ne parvenant pas à trouver un accord, le Gouvernement n'a pas été confirmé par le parlement. La crise constitutionnelle survenue le 13 janvier 2020 avec l'expiration des mandats de tous les membres de la Chambre basse du Parlement, d'au moins un tiers des membres du Sénat et de tous les élus municipaux a aggravé la situation. Depuis lors, le Président s'appuie sur l'autorité que lui confère la Constitution pour assurer le bon fonctionnement des institutions et la continuité de l'État.



4. Au cours du dernier trimestre de 2019, les différentes forces de l'échiquier politique ont cherché à renforcer le consensus interne sur leurs propositions respectives afin de surmonter la crise. Il en est résulté une convergence de vues sur la formation d'un gouvernement de consensus, sur la nécessité de procéder à un contrôle de constitutionnalité et sur le lancement d'un dialogue national sur les réformes structurelles, mais aussi des divergences importantes concernant le rôle joué par le Président Moïse pendant une éventuelle période de transition. L'« Entente politique de transition » (« Accord de Marriott »), signée par les principaux groupes d'opposition le 10 novembre, comportait notamment la proposition de nommer un juge de la Cour de cassation comme Président à titre provisoire pour faciliter la tenue d'une conférence nationale sur les réformes structurelles et l'organisation d'élections. La coalition au pouvoir, dirigée par le Parti haïtien Tèt Kale, a annoncé le 5 décembre sa propre proposition, le « Consensus pour une transformation pacifique de la nation haïtienne » (« Accord Kinam »), qui prévoyait une transition dirigée par un Premier Ministre choisi par consensus et nommé par décret présidentiel après consultation des acteurs politiques et de la société civile. Elle prévoyait également la tenue d'élections parlementaires avant la fin de 2020, et d'élections présidentielles en 2021.

5. Parallèlement à ces consultations internes, les efforts se sont intensifiés au niveau régional et international pour encourager les parties à engager des pourparlers directs en vue de trouver une solution à la crise. Dans un communiqué de presse du 14 octobre, la Communauté des Caraïbes a proposé ses bons offices. Dans une déclaration du 8 novembre, l'Union européenne a appelé à une concertation politique ouverte et inclusive. En outre, plusieurs diplomates des États-Unis d'Amérique de haut rang se sont rendus à Port-au-Prince, notamment la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations unies, Kelly Craft, le 20 novembre, le Sous-Secrétaire d'État aux affaires politiques, David Hale, le 6 décembre, et l'administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Mark Green, du 12 au 14 décembre. Chacun des diplomates de haut rang a rencontré le Président Moïse et les principaux responsables politiques haïtiens et les a exhortés à entamer un dialogue associant toutes les parties. À l'occasion de sa visite, le 7 janvier 2020, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, Luis Almagro, a dit lui aussi que son organisation était ouverte au dialogue. Au niveau national, dans un message de Noël publié le 30 novembre, la Conférence épiscopale d'Haïti a exhorté le Président et les représentants de l'opposition à faire de « coûteuses concessions » pour le bien commun de la nation.

6. Depuis la création du BINUH le 16 octobre, ma Représentante spéciale pour Haïti et Chef du BINUH et son équipe ont fait usage de leurs bons offices et du pouvoir fédérateur du système des Nations Unies pour encourager un dialogue véritable et inclusif et coordonner un engagement cohérent des acteurs internationaux, notamment du Groupe restreint concernant Haïti, l'objectif étant d'aider à régler la crise. Alors que la polarisation politiques s'aggrave, elle a, avec son équipe, dialogué avec les acteurs clés de la société haïtienne, notamment les forces politiques, la société civile, les acteurs économiques et les organisations d'inspiration religieuse, à désamorcer les tensions et à créer un environnement propice à l'établissement d'un consensus sur la nécessité de parvenir à un accord politique pour surmonter la paralysie actuelle. Par ailleurs, le Bureau a organisé deux réunions préliminaires avec des représentants de la présidence, de la coalition au pouvoir, des acteurs non alignés et de l'opposition afin de s'accorder sur les objectifs et les paramètres d'un dialogue politique. Ces initiatives ont été suivies de discussions informelles entre les représentants du Président et des principaux groupes politiques et sociaux, les 17 et 18 décembre, à la Représentation du Saint-Siège en Haïti, qui ont été facilitées par l'ONU en collaboration avec le nonce apostolique et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des États américains. Bien que ces pourparlers

aient marqué une étape préliminaire importante et qu'ils aient permis de créer un espace politique et une dynamique propice à la poursuite du dialogue, certains représentants de l'opposition, dont la plupart étaient représentés aux réunions précédentes, n'y ont pas assisté, et d'autres n'ont participé qu'au premier jour des débats.

7. Le président Moïse a également intensifié les activités de proximité pour obtenir un soutien en faveur de pourparlers directs, le but étant de parvenir à un accord politique et de remédier au vide institutionnel après le 13 janvier. Après la diffusion des propositions de l'opposition et de la coalition au pouvoir visant à mettre fin à la crise, le Président Moïse a tenu deux réunions distinctes le 16 décembre 2019, une avec la personne chargée de la coordination du « Comité de suivi de l'Accord de Marriott », l'autre avec le président du « Comité de suivi de l'Accord du Kinam », afin de débattre d'une « solution pacifique et responsable » permettant de sortir de l'impasse politique. Le 26 décembre, il a rencontré plusieurs personnalités de l'opposition non alignées qui avaient participé aux pourparlers des 17 et 18 décembre, et une délégation du « Comité de suivi de l'Accord du Kinam ». Les débats auraient porté sur les priorités en matière de réforme et non sur les dispositions transitoires en matière de gouvernance. Cependant, les signataires de l'« Accord de Marriott » ont refusé obstinément de collaborer avec le Président. Ils ont rejeté deux invitations à des réunions prévues les 20 et 27 décembre, ainsi qu'à plusieurs autres consultations informelles prévues tout au long du mois de janvier, disant qu'ils ne participeraient au dialogue que si le Président démissionnait.

8. Néanmoins, après trois semaines d'intenses travaux de préparation facilités par l'ONU, l'Organisation des États américains et le nonce apostolique, une « Conférence politique pour une sortie de crise » a été convoquée à la Représentation du Saint-Siège en Haïti du 29 au 31 janvier. Des représentants de la présidence, des signataires des accords « Marriot » et « Kinam », des membres de partis politiques non alignés, ainsi que des personnalités de la société civile et du secteur privé ont participé à des négociations constructives articulées autour des quatre éléments centraux d'un accord éventuel : la définition des critères de formation d'un nouveau gouvernement ; l'élaboration d'une feuille de route pour la réforme ; la conception d'un processus de révision de la Constitution ; la détermination d'un calendrier électoral. Si les points de vue des représentants présents à la conférence ont convergé sur l'articulation d'une feuille de route pour la réforme et d'un processus de révision de la Constitution, d'autres discussions seront nécessaires pour les critères de formation d'un gouvernement et le calendrier électoral. Le Président, ainsi que la plupart des participants, ont manifesté leur intérêt pour la reprise des négociations afin de finaliser un accord.

9. Ces faits nouveaux ont considérablement accru l'incertitude entourant les opérations électorales. Les élections parlementaires et municipales initialement prévues le 27 octobre 2019 ont été reportées *sine die*. Le projet de loi électorale présenté au Parlement le 14 novembre 2018 n'a toujours pas été adopté, et les membres du Conseil électoral provisoire nommés le 29 mars 2016 restent en fonction en attendant qu'un consensus soit trouvé sur la nomination des membres du Conseil électoral permanent. Les progrès réalisés en ce qui concerne l'établissement d'une nouvelle liste électorale sont également source de préoccupations car les inscriptions pour les nouvelles cartes d'identité biométriques, qui serviront à l'établissement de la liste électorale en vue des futures élections, ont avancé lentement, en partie à cause de la situation politique. Au 16 décembre, seulement 1 million des 7 millions de personnes habilitées à voter s'étaient inscrites auprès de l'Office national d'identification et 500 000 cartes d'électeur avaient été distribuées. Le Conseil électoral provisoire s'est donc concentré sur le renforcement des capacités institutionnelles et des effectifs. Avec l'aide du Programme des Nations unies pour le

développement (PNUD) et de l'International Foundation for Electoral Systems (Fondation internationale pour les systèmes électoraux), il met actuellement en place une formation en huit modules, à savoir une initiative BRIDGE de renforcement des capacités en matière de démocratie, de gouvernance et d'élections. Depuis septembre, 69 agents électoraux ont été formés à la planification stratégique et financière, au financement politique, ainsi qu'à l'égalité des genres et à l'accessibilité dans les procédures électorales. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD ont également continué de soutenir la Fédération nationale des femmes maires et élues locales afin d'accroître la participation politique des femmes. Alors que la Constitution haïtienne exige un quota minimum de 30 % de femmes au Gouvernement, le ratio de femmes dans l'ancien Parlement (1 sénatrice et 3 députées sur les 149 représentants) était l'un des plus bas du monde.

10. Par ailleurs, la polarisation politique a continué d'avoir des répercussions sur la gouvernance. Le 18 octobre, le Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement a ordonné à la compagnie d'électricité privée Sogener de rembourser la somme de 223 millions de dollars à l'État haïtien, dont un montant de 194 millions de dollars qui aurait été détourné du programme de financement de PetroCaribe entre juin 2012 et mars 2019. Le 23 octobre, le Conseil des ministres a pris deux résolutions par lesquelles il a suspendu les paiements de toutes valeurs en rapport avec les contrats passés entre l'État et trois fournisseurs d'électricité privés, à savoir Sogener, E-Power et Haytrack, et mis fin à toutes les franchises douanières. Le Gouvernement a ensuite porté plainte contre la Sogener pour actes criminels favorisant l'enrichissement privé aux dépens de l'État, corruption et fraude. Il a également saisi la centrale électrique de la société à Cité-Soleil (département de Ouest) et gelé les comptes bancaires de plusieurs de ses dirigeants. Cela a suscité de nombreuses critiques de la part de certains segments de l'opposition ainsi que de l'Association des industries d'Haïti, de la Chambre de commerce et de l'industrie et de la Chambre franco-haïtienne de commerce et d'industrie, qui ont dénoncé « l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques ».

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

11. Les actes de violence restent nombreux en Haïti et continuent de se multiplier : crimes de droit commun, enlèvements de personnes, détournements de véhicules, vols et attaques violentes par des gangs lourdement armés, entre autres. Le nombre d'homicides intentionnels signalés en 2019 a augmenté de 42 % par rapport à l'année précédente, avec 910 cas enregistrés concernant 1 081 victimes (dont 61 femmes), soit un ratio de 9,34 pour 100 000 citoyens, contre 6,67 en 2018 et 7,91 en 2017. Les deux tiers de ces homicides ont été enregistrés dans le département de l'Ouest, où la criminalité est traditionnellement plus forte. En outre, 42 policiers ont été tués en 2019, contre 17 en 2018, ce qui représente une augmentation de 147 % ; ce nombre est le plus élevé jamais enregistré depuis que la Police nationale d'Haïti a été créée en 1995. En outre, 31 des 348 postes de police du pays ont été vandalisés (dont 8 incendiés), contre 7 incidents enregistrés en 2018. Dans la plupart des cas, les dommages ont été causés par des foules en colère en représailles à des méfaits qu'aurait commis la police. Au cours de la période considérée, 16 actes criminels ont touché le personnel des Nations Unies, mais n'ont pas fait de victime. En outre, un vacataire du BINUH a été tué par balle le 1^{er} décembre alors qu'il sortait d'une banque à Port-au-Prince.

12. Les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre restent nombreux, mais beaucoup ne sont pas signalés. En 2019, 227 cas ont été signalés à la police, contre 418 en 2018. Cette baisse de 45 % est due au grand nombre de cas qui n'ont pas été

signalés en raison de la stigmatisation accrue des victimes et du risque de représailles élevé, en particulier au vu des conditions de sécurité et de la situation politique actuelles. Pour sensibiliser l'opinion publique à la situation, l'ONU a soutenu les activités organisées par ses interlocuteurs nationaux dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » lancée en novembre. En outre, l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale élabore actuellement une base de données des plaintes pour agression sexuelle afin d'améliorer le traitement des affaires et de faciliter l'accès aux statistiques à l'échelle du pays.

13. La crise politique est venue compliquer encore la situation en matière de sécurité. Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2019, l'ONU a recensé au moins 1 341 manifestations, barrages routiers et barricades. Au plus fort de la mobilisation, fin septembre, les manifestations ont pris une tournure violente et des individus lourdement armés ont été vus dans les rues, en particulier dans les centres urbains des départements de l'Ouest, de l'Artibonite, du Sud et du Nord. Cela a fortement limité les déplacements du personnel des Nations Unies et gêné les opérations dans tout le pays. La Police nationale rencontre des difficultés pour assurer le maintien de l'ordre public : lors d'une conférence de presse tenue le 19 décembre, elle a déclaré avoir effectué 2 536 interventions pour dégager des routes entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre.

14. L'impasse politique prolongée, aggravée par le ralentissement économique qui a suivi, a créé un environnement propice à la violence des gangs. La dernière vague de manifestations publiques à Port-au-Prince et dans d'autres grandes villes, qui a duré tout l'automne, a été plus longue, mieux organisée et plus violente que celle de 2018 contre la corruption et la hausse des prix du carburant. D'après les informations disponibles, de plus en plus de gangs participent aux manifestations ; ils mobilisent des manifestants et contribuent à l'escalade de la violence. En outre, des allégations de collusion entre certains gangs et des personnalités politiques ont été formulées à maintes reprises. En octobre et novembre, des individus armés ont été aperçus aux barrages routiers et aux barricades, y compris des membres de gangs connus. Les manifestations se sont essouffées fin novembre, mais la criminalité est restée élevée, et la violence entre gangs a repris et s'est intensifiée. La commune de Cité-Soleil (département de Ouest) a été particulièrement touchée, l'assassinat d'un important chef de gang le 28 novembre ayant donné lieu à des affrontements pour le contrôle du territoire entre gangs rivaux et mis fin à une trêve informelle qui semblait prévaloir depuis septembre, au plus fort des manifestations.

15. En réponse à l'insécurité croissante, le Conseil supérieur de la Police nationale d'Haïti a tenu quatre réunions extraordinaires au cours de la période considérée, dont une le 26 octobre sous la présidence du Président Moïse, afin de définir des mesures de lutte contre la criminalité et la violence de rue. La police a donc mené des opérations de lutte contre la criminalité fondées sur le renseignement dans plusieurs zones contrôlées par des gangs à travers le pays, après que des unités conjointes (travaux publics et police spécialisée) ont levé les barrages routiers et enlevé les pneus brûlés pour dégager les principaux axes routiers. La Police nationale a également intensifié ses patrouilles dans tout le pays en décembre, notamment dans les zones de tension stratégiques telles que la route nationale 1 au nord et la route nationale 2 au sud.

16. Le Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti a procédé à la réaffectation de cadres moyens et supérieurs afin d'améliorer les opérations de police. Sous sa direction, le plan de sécurité nationale pour la saison des fêtes de 2019 a donné des résultats positifs : la Police nationale d'Haïti a mené 20 opérations antigang qui ont conduit à l'arrestation de 62 membres et principaux chefs de gangs présumés.

Plusieurs de ces opérations se sont déroulées dans le département de l'Ouest, dans le cadre du renforcement des mesures de sécurité visant à lutter contre la contrebande transfrontalière d'armes et de munitions. La détermination de la Police nationale à gérer la sûreté publique dans tout le pays, malgré le contexte difficile, témoigne de sa professionnalisation et ses capacités croissantes. Ces derniers mois, le Bureau s'est employé à aider ses interlocuteurs nationaux à relever les défis institutionnels, politiques et procéduraux qui se présentaient dans le domaine de l'application de la loi, notamment en leur fournissant des conseils de gestion pour améliorer les plans de déploiement, la bonne application des procédures et la coordination entre les unités spécialisées dans les opérations antigang.

17. Du fait de la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Haïti, le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies intègrent progressivement leurs activités respectives de conseil et relatives aux programmes sur la réduction de la violence de proximité. Dans le cadre de son rôle consultatif, le Bureau s'attache à soutenir la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, qui a été rétablie et qui est le principal organe de coordination pour la planification et la mise en œuvre des initiatives de réduction de la violence de proximité en Haïti. Du 25 au 29 novembre, le BINUH et le PNUD ont animé un atelier essentiel sur la nouvelle stratégie nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et sur la réduction de la violence de proximité. Le Bureau a fait part des enseignements préliminaires tirés de la mise en œuvre des activités de programme de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) afin de guider l'élaboration et la mise en œuvre, par la Commission et l'équipe de pays des Nations Unies, de projets de réduction de la violence de proximité. Un projet de stratégie nationale a ensuite été communiqué aux parties prenantes nationales et internationales pour consultation. Deux autres sessions, l'une avec la société civile le 27 décembre et l'autre avec les partenaires du système des Nations Unies le 7 janvier, ont été organisées pour intégrer les contributions dès le début de la phase de rédaction de la stratégie et pour améliorer la visibilité de la Commission. La nouvelle stratégie devrait être lancée durant l'été 2020. Le BINUH engage également les partenaires internationaux à recenser les initiatives locales bilatérales de réduction de la violence au début de 2020 afin de favoriser la cohérence entre les parties prenantes et de renforcer les efforts de coordination de la Commission.

18. Dans le cadre de l'appui continu qu'il fournit à la Commission, le Bureau a également assuré, tout au long de la période considérée, le suivi des recommandations de la mission conjointe d'évaluation technique en Haïti sur la gestion des armes et des munitions menée par le département des opérations de paix et le Bureau des affaires de désarmement du 26 août au 6 septembre. La Commission et le BINUH ont décidé de coordonner les efforts visant à modifier le projet de loi sur le contrôle des armes afin de remédier aux lacunes techniques recensées et de clarifier les rôles institutionnels. Un projet du Fonds pour la consolidation de la paix d'une valeur de 1,07 millions de dollars, qui sera mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations et le PNUD, appuiera la procédure de révision et l'élaboration d'un cadre réglementaire national pour la gestion des armes et des munitions, le renforcement de la capacité de la Police nationale d'Haïti de contrôler et d'enregistrer les armes illégales en coopération avec la Commission, et la coordination entre les institutions nationales chargées du contrôle des armes à feu et des munitions dans les zones frontalières.

19. Entre le 16 octobre et le 15 décembre, le BINUH, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le PNUD et des organisations non gouvernementales nationales, a conclu six projets résiduels de la MINUJUSTH. Cinq d'entre eux consistaient en des initiatives de « travail contre

rémunération » qui comptaient plus de 2 389 bénéficiaires, dont 612 femmes, travaillant à la réhabilitation de canaux, de routes et d'espaces publics à Martissant, quartier densément peuplé de Port-au-Prince. Le sixième était une étude socio-économique des zones touchées par la violence de proximité à Port-au-Prince visant à orienter les activités de conseil à partir de données d'observation.

IV. Sécurité et état de droit (objectif 3)

20. La crise politique a également eu des répercussions négatives sur le fonctionnement du système judiciaire. L'impasse politique n'a fait qu'entraver davantage l'avancement des réformes judiciaires et juridiques, aucune nouvelle loi (en particulier le code pénal et le code de procédure pénale) n'ayant été promulguée par le Parlement. De la fin octobre à la deuxième semaine de décembre, les audiences devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel ont été suspendues pendant six semaines en raison de l'insécurité, ce qui a limité plus encore l'accès à la justice, en particulier pour les groupes vulnérables. Entre le 17 et le 29 octobre, des manifestants ont saccagé les tribunaux d'Aquin (département du Sud), de Léogâne et Petit-Goâve (département de l'Ouest), de Miragoâne (département des Nippes), de Port-de-Paix (département du Nord-Ouest) et de Verettes (département de l'Artibonite). Une foule a également attaqué le Parquet d'Aquin. Le 26 octobre, l'Association nationale des magistrats haïtiens a demandé à ses membres de cesser de tenir les audiences tant que les autorités n'assureraient pas la sécurité des tribunaux. À la suite d'efforts de sensibilisation consentis par la Mission, la sécurité a été renforcée au Palais de justice de Port-au-Prince afin d'atténuer l'incidence de la violence de proximité sur son fonctionnement. Entre le 4 septembre et le 1^{er} décembre, le nombre déjà alarmant de détenus en détention préventive est passé de 73 % à 75 % en conséquence de ces événements.

21. L'interruption des approvisionnements provoquée par les troubles récents a encore détérioré les conditions déjà précaires dans les prisons haïtiennes, aggravant les pénuries chroniques de nourriture, de médicaments, d'eau et de gaz de cuisine. Le BINUH s'est coordonné avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les partenaires internationaux et les autorités nationales pour s'assurer que les prisons haïtiennes reçoivent un approvisionnement temporaire en nourriture et en médicaments.

22. Au 22 janvier, le système pénitentiaire haïtien comptait 11 024 détenus, dont 369 femmes et 214 mineurs. Avec un taux d'occupation de 343 % dû à la généralisation de la détention préventive prolongée, les 18 prisons d'Haïti ne sont toujours pas conformes aux normes internationales ou nationales, les prisonniers ayant chacun une surface moyenne de 0,56 mètre carré pour vivre. En l'absence de financement public adéquat, les prisons ont des difficultés persistantes à faire face à l'accroissement de la population carcérale et à assurer l'approvisionnement régulier en fournitures essentielles aux besoins de base des détenus, en raison du manque de fonds et de l'insuffisance des effectifs.

23. Pour éviter que ne se reproduisent des incidents tels que la mutinerie des 7 et 8 novembre dans le centre de détention des Gonaïves (voir le paragraphe 35 ci-dessous), le BINUH continue d'appuyer les mesures de mise en conformité aux normes internationales et de lutte contre les violations des droits de la personne. Par des bons offices et un soutien consultatif, il aide la Direction de l'administration pénitentiaire à mettre en œuvre les meilleures pratiques et à remédier aux carences du système pénitentiaire. Cependant, les effets de la crise sociopolitique sur le système pénitentiaire menacent d'éroder les acquis récents.

24. À la suite des activités de sensibilisation menées par le BINUH auprès des autorités nationales sur l'importance de la conformité légale, au 23 janvier, le Ministre de la justice et de la sécurité publique finalisait, dans le cadre de la procédure de grâce présidentielle, l'examen d'une liste de 94 condamnés. Il avait approuvé la transmission de 81 noms de la liste à la présidence, comme mesure de décongestionnement des prisons. De même, la Mission a usé de ses bons offices auprès de diverses institutions judiciaires pour que les audiences reprennent et pour que des mesures soient prises pour remédier à la multiplication des cas de détention préventive. En conséquence, les audiences des tribunaux ont repris en décembre dans tout le pays et le Ministre de la justice et de la sécurité publique, en coopération avec les institutions judiciaires, a lancé une opération visant à remédier au retard accumulé dans le traitement des dossiers et à la surpopulation carcérale. À ce jour, cet effort a conduit à la remise en liberté de 508 personnes, dont 44 femmes, qui se trouvaient en détention préventive dans des prisons ou, lorsque le système pénitentiaire ne le permettait pas, dans des commissariats de police, dans les 18 juridictions, selon les informations reçues du Ministère de la justice et de la sécurité publique et des Commissaires du Gouvernement des différentes juridictions. En outre, les acteurs de l'appareil judiciaire sont convenus de continuer à promouvoir l'application de la loi de 1927 sur la comparution immédiate pour contenir le flux de personnes en détention provisoire, conformément au plan d'action relatif à la détention provisoire prolongée.

25. Dans un contexte difficile, le BINUH et les conseillers de l'équipe de pays des Nations unies spécialisés dans les questions policières, pénitentiaires et judiciaires ont continué à coordonner leurs efforts et à collaborer étroitement avec leurs homologues nationaux pour faire avancer l'état de droit. Les conseillers pour les questions de police et les questions pénitentiaires qui travaillaient à la MINUJUSTH et ont été recrutés par le BINUH ont permis de démarrer rapidement les activités dans des locaux partagés avec la Police nationale visant à aider à remédier aux principales carences des capacités opérationnelles et conseiller les hauts responsables des services de police.

26. En outre, des activités de recrutement et de formation tenant compte des questions de genre continuent d'accroître les effectifs de la Police nationale. La prochaine promotion d'environ 650 cadets de police (trente et unième promotion), comptant au moins 12 % de femmes, pourrait commencer sa formation de base dans les semaines à venir, sous réserve de l'obtention du financement nécessaires aux examens médicaux des candidats et autres coûts supplémentaires (comme les nouvelles armes à feu) non inclus dans le budget national. Parallèlement, le processus de recrutement de la trente-deuxième promotion de cadets est en cours à l'échelle nationale, avec 1 504 candidats, dont 343 femmes.

27. Cependant, malgré les pressions opérationnelles croissantes et l'augmentation des coûts, le budget de la Police nationale d'Haïti n'a pas augmenté depuis 2017, ce qui laisse l'institution incapable de faire face à de sérieux problèmes financiers et opérationnels. Pour s'acquitter de son mandat de sécurité publique sur l'ensemble du territoire national, y compris aux frontières terrestres et maritimes, et pour gérer efficacement les 18 prisons du pays, la Police nationale d'Haïti a besoin d'un financement suffisant et versé en temps voulu. Bien que les pouvoirs publics aient récemment fait des efforts pour répondre aux besoins aigus d'équipement de la police, à moins qu'un financement supplémentaire important ne soit prévu au budget de la Police nationale, le plan visant à porter les effectifs à 18 000 agents, dont 12 % de femmes, d'ici décembre 2021 (soit 1,51 agent pour 1 000 habitants, contre 1,33 actuellement) a peu de chance de se concrétiser.

28. Des progrès ont été accomplis dans l'application de la loi de 2018 sur l'assistance légale (ou aide judiciaire), grâce notamment à une coopération étroite avec

les partenaires internationaux. Le 2 décembre, une directrice par intérim a pris ses fonctions à la tête du Conseil national d'assistance légale, l'organe chargé de superviser l'aide judiciaire fournie par l'État. Le Conseil, avec le concours de partenaires internationaux, dont le PNUD et le BINUH, a élaboré un plan d'application de la loi. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a alloué un budget initial de 20 millions de gourdes haïtiennes (environ 200 000 dollars) à la création de 7 bureaux d'aide judiciaire, comme l'a annoncé le Conseil national d'assistance légale le 26 novembre, le PNUD et le Programme de renforcement du secteur de la justice d'USAID s'étant engagés à appuyer l'ouverture de bureaux dans les 11 juridictions restantes.

29. Faisant fond sur les progrès réalisés au cours de la période de maintien de la paix, le PNUD a tenu, du 26 au 28 novembre, un atelier à l'intention de 28 membres du personnel, dont huit femmes, de l'unité d'inspection judiciaire et d'autres équipes concernées du Ministère de la justice et de la sécurité publique. L'atelier avait pour objectif d'améliorer les compétences du personnel en matière d'analyse et d'établissement de rapports et de renforcer sa capacité d'exécution à chaque étape du processus d'inspection judiciaire. Malgré ces progrès, l'Inspection du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire demeure dépourvue de directeur depuis un an, en partie à cause de retards involontaires dans la sélection des candidats. En outre, la présidence n'a pas encore pris de décision concernant la reconduction ou le remplacement de 32 juges, dont 4 femmes, dont le mandat a pris fin. Enfin, pendant la période considérée, la direction de l'unité de lutte contre la corruption a changé trois fois, instabilité qui a entravé l'efficacité opérationnelle de l'unité.

V. Droits de la personne (objectif 4)

30. Le BINUH a vérifié des éléments attestant de nombreux faits relevant potentiellement de violations des droits de la personne ou d'atteintes à ces droits, qui se sont produits pendant les troubles survenus entre le 15 septembre et le 20 novembre 2019, dont 63 % dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Au total, au moins 55 personnes ont été tuées et 123 blessées par des coups de feu, tandis que 3 manifestants ont fait état de mauvais traitements. Presque toutes les victimes, dont 8 femmes, 9 mineurs et 10 journalistes, ont été tuées ou blessées par des armes à feu, soit pendant les mouvements de protestation alors qu'elles rentraient chez elles immédiatement après les manifestations, soit pendant les opérations de retrait des barricades. Le 10 octobre, Néhémie Joseph, journaliste considéré comme proche des milieux de l'opposition, a été assassiné par des individus armés non identifiés, à Mirebalais (département du Centre).

31. Le nombre de faits vérifiés relevant potentiellement de violations des droits de la personne ou d'atteintes à ces droits imputables aux forces de l'ordre est à peu près le même que celui des faits imputables aux civils armés. Pour la plupart, les membres de police ont utilisé des armes non létales, telles que des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc pour le contrôle des foules, mais il y a eu des cas où des armes à feu à balles réelles ont été utilisées par la Police nationale pendant les manifestations et les opérations de retrait des barricades.

32. À ce jour, l'Inspection générale de la Police nationale a reçu 25 signalements de violations présumées des droits de la personne liées aux manifestations. Ces signalements représentent près de la moitié des 52 allégations de violations des droits de la personne qu'elle a reçues entre juillet et novembre 2019. Concernant les 2 rapports relatifs aux troubles, 3 enquêtes ont été clôturées. À l'issue de deux d'entre elles, l'Inspection générale a recommandé de licencier deux agents, ceux-ci ayant été transférés pour faire l'objet de poursuites judiciaires, et à l'issue de la troisième, il a

été décidé de suspendre un troisième agent de ses fonctions sans salaire pendant trois mois. Les enquêtes concernant les autres affaires se poursuivent. Le BINUH a aidé l'Inspection générale dans ses activités visant à familiariser le personnel concerné avec la nouvelle base de données créée pour améliorer le suivi et l'analyse des dossiers, notamment dans le cadre d'une formation dispensée du 9 au 13 décembre sur la manière dont la base de données peut renforcer l'application du principe de responsabilité.

33. Selon des allégations, pendant ces troubles prolongés, les autorités locales auraient, dans certains cas, cherché à obtenir le soutien de bandes criminelles pour lever les barricades, tandis que des fonctionnaires pro-opposition auraient tenté d'obtenir un soutien similaire pour les maintenir. Dans un cas avéré, des membres du gang « *Aji Vit* », qui auraient reçu leurs instructions du député régional, ont attaqué des partisans de l'opposition lors d'une manifestation le 27 septembre à Cap-Haïtien (département du Nord) et blessé au moins sept personnes par balle. Par la suite, des bandes criminelles ont attaqué le quartier de Bel Air à Port-au-Prince entre le 4 et le 6 novembre, après que les habitants ont refusé d'enlever les barricades. Les bandes étaient dirigées par le chef du gang « *Delmas 6* », l'ancien agent de la Police nationale Jimmy « *Barbecue* » Cherizier, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt pour sa participation antérieure à des attaques violentes à La Saline (voir [S/2019/198](#)). L'attaque initiale a entraîné des affrontements avec des résidents agents de la Police nationale qui n'étaient pas en service et a causé la mort de trois personnes, dont un chef de bande, fait cinq blessés, dont une mineure, et causé la destruction d'une trentaine de résidences et de 11 voitures. Autre illustration des incidences multiformes de la crise politique, ces événements mettent en évidence des relations systémiques entre la violence politique et la violence liée aux bandes, ainsi qu'une situation préoccupante dans le domaine de la protection. Une enquête judiciaire a été ouverte dans cette affaire, ainsi que des enquêtes de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'absence d'intervention des forces de l'ordre lors des attaques, l'implication présumée de trois policiers en service aux côtés du gang de Delmas 6 et le meurtre du cousin de Cherizier commis en représailles par des policiers qui n'étaient pas en service. Tout au long du mois de novembre, des bandes ont mené des attaques sporadiques à Bel Air, terrorisant les habitants.

34. Pendant les troubles, les tensions politiques ont probablement été exacerbées par des messages semant la division, notamment des incitations à la violence, radiodiffusés à l'échelle nationale, tant par l'opposition que par les partisans du Gouvernement. En novembre, au moins sept programmes de Radio Zenith ont diffusé des appels explicites à la violence, notamment en exposant les journalistes à des menaces, des intimidations et des violences et en incitant la population à brûler des locaux de l'État. Au moins deux incidents d'incitation à la violence ont également été enregistrés, l'un impliquant un haut fonctionnaire, l'autre un militant du Parti haïtien Tèt Kale, notamment des incitations à vandaliser des locaux associés à des représentants de l'opposition.

35. La détérioration des conditions de détention a provoqué une mutinerie à la prison des Gonaïves les 7 et 8 décembre, qui a fait un mort, trois blessés et conduit à la destruction de certains dossiers de la prison. Au cours des événements, dix détenues, âgées de 15 à 63 ans, ont été victimes d'un viol collectif commis par des hommes détenus. Sept des 10 femmes étaient en détention préventive, dont une depuis 12 ans. Les forces de sécurité ne sont intervenues et n'ont repris le contrôle de l'établissement que le 8 décembre. Des enquêtes ont été ouvertes, en particulier sur la réaction tardive des forces de l'ordre.

36. Depuis mon dernier rapport, les procédures judiciaires concernant des affaires emblématiques comme les meurtres de La Saline et de Grand Ravine ont peu

progressé. Dans l'affaire de La Saline, 11 accusés restent en détention en attendant leur procès, mais le mandat d'arrêt contre Jimmy Cherizier, qui a depuis été impliqué dans les attaques de novembre dans le quartier de Bel Air à Port-au-Prince, n'a pas été exécuté. Cette absence d'action judiciaire crée un environnement propice à de nouvelles violations des droits de la personne, comme l'ont récemment illustré les violences survenues à Bel Air.

37. Évolution positive, le plan d'action national pour les droits de la personne a été approuvé le 13 décembre par les partenaires, dont des représentants de la société civile et de l'institution nationale des droits de la personne. Le plan d'action pour la période 2019-2021, qui doit maintenant être approuvé par l'exécutif, est axé sur la mise en œuvre des recommandations émises à l'issue de l'Examen périodique universel de 2016 concernant Haïti. Pour faciliter l'application du plan d'action, l'institution nationale des droits de la personne, avec le soutien du BINUH, a mis au point une stratégie pour 2019-2024 et d'autres nouveaux outils, notamment un système de suivi et de signalement reposant sur une nouvelle base de données.

38. La société civile s'est fait entendre tout au long de la période considérée, malgré les divisions politiques régnant dans le pays. Le BINUH a soutenu la célébration de la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme afin de rendre hommage à l'action de la société civile et de promouvoir la mise en place d'un cadre de protection pour les défenseurs et les défenseuses des droits de la personne et les journalistes. Après deux ans de consultations, le 26 novembre, la société civile a adopté son plan stratégique concernant la justice transitionnelle et les crimes du passé. Le plan met l'accent sur les opportunités de faire progresser la justice transitionnelle en Haïti, notamment les mécanismes de recherche de la vérité, la reconnaissance et les garanties de non-répétition.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

39. La crise politique prolongée a eu de graves répercussions sur l'économie haïtienne, le produit intérieur brut s'étant contracté de 0,9 % au cours de l'exercice 2018/19. Ce taux négatif est imputable à la mauvaise performance des secteurs de l'agriculture et des services. De plus, la monnaie nationale s'est dépréciée de 22 % par rapport au dollar américain en 2019, et l'inflation a atteint 20 % à la fin de l'exercice fiscal. Le pouvoir d'achat des ménages, en particulier des plus pauvres, a été fortement affecté. En outre, les recettes fiscales sont restées faibles, le total des recettes perçues ayant diminué de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent. En conséquence, les perspectives de l'économie haïtienne ne sont guère prometteuses, la Banque mondiale prévoyant qu'elle se contractera encore au cours des deux prochaines années, de 1,4 % en 2020 et de 0,5 % en 2021. Dans ce contexte, la création d'emplois décents, pour sortir les gens de la pauvreté et offrir des perspectives concrètes aux jeunes et aux autres groupes vulnérables, reste un défi essentiel.

40. Les troubles politiques récents ont encore dégradé les conditions de vie et de travail, en particulier pour les plus vulnérables, limitant les activités sociales et de subsistance à Port-au-Prince et dans d'autres centres urbains, et entraînant la fermeture de nombreuses entreprises dans les zones urbaines entre septembre et novembre 2019 et donc la perte d'emplois et de revenus pour beaucoup. Dans l'ensemble, le secteur privé a été touché par l'insécurité et la baisse de la demande, et de nombreuses entreprises ont été victimes de vandalisme et de pillage. En outre, dans l'ensemble du pays, quelque trois millions d'enfants n'ont pas pu aller à l'école pendant trois mois, ce qui a aggravé le problème pour quelque 500 000 enfants en âge d'être scolarisés, vulnérables au recrutement par les gangs et à la violence. On estime

que le chômage et le sous-emploi, notamment des femmes et des jeunes, ont augmenté, à un moment où les possibilités d'éducation, de formation et d'entrepreneuriat pour les jeunes et les membres des groupes vulnérables ne se sont pas développées.

41. En s'appuyant sur le travail accompli jusqu'à présent, l'équipe de pays des Nations Unies intensifiera ses efforts dans ces domaines essentiels. Pour augmenter le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier en Haïti, l'OIT fournit une formation et un soutien technique aux entreprises textiles nationales et internationales et encourage l'investissement national dans les infrastructures textiles, en plus de mener des inspections dans les entreprises pour vérifier si elles offrent des conditions de travail décentes et peuvent accéder aux marchés préférentiels. Le PNUD travaille également avec les entreprises dirigées par des femmes à Port-au-Prince pour leur permettre d'accéder aux ressources et aux opportunités nécessaires pour soutenir leur transition vers le marché officiel.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

42. Les principaux indicateurs sociaux en Haïti restent alarmants, la population (et en particulier les femmes et les filles) étant de plus en plus vulnérable. Les barrages routiers et la violence ont rendu l'accès à la nourriture, à l'eau potable, aux médicaments et aux services médicaux, ainsi qu'au carburant extrêmement difficiles, en particulier en dehors de la capitale et dans les communautés les plus pauvres. Le secteur de la santé déjà fragile, comme en témoignent la stagnation des taux de mortalité infantile et le taux de mortalité maternelle le plus élevé de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, a été particulièrement touché, avec des pénuries d'électricité, de carburant, de fournitures et des obstacles empêchant le personnel médical de se rendre sur son lieu de travail. Dans ce contexte, le Gouvernement haïtien, avec le soutien du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a finalisé en janvier sa nouvelle politique nationale de protection et de promotion sociales, qui vise à réduire la pauvreté et les inégalités en stimulant la demande de services de base et en accroissant la résilience des communautés aux chocs grâce à des mécanismes de protection sociale.

43. L'insécurité alimentaire a encore été exacerbée en 2019 par la hausse des prix des produits de base et la dépréciation de la gourde, tandis que les effets de la sécheresse de 2018-2019 ont entraîné une baisse de 12 % de la production agricole. Selon le rapport d'octobre 2019 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 3,7 millions d'Haïtiens étaient en situation d'insécurité alimentaire (plus d'un million de personnes de plus que prévu), dont 1 million de personnes en situation d'urgence, tandis qu'une récente enquête nutritionnelle nationale a révélé que 2,1 % des enfants étaient touchés par la malnutrition aiguë sévère. En raison des difficultés d'accès aux départements pendant la crise, les agences humanitaires et les organisations non gouvernementales ont eu recours à d'autres moyens de transport pour atteindre les populations dans le besoin. Le PAM a mis en place une opération temporaire du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies en novembre 2019, financée par un montant de 1 million de dollars prélevé sur le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies.

44. La capacité des ménages haïtiens à faire face aux chocs récurrents est très limitée et l'aide humanitaire reste une bouée de sauvetage pour beaucoup. Les besoins de financement pour le plan de réponse humanitaire 2020 ont doublé par rapport à celui de 2019. Ils s'élèvent désormais à 253 millions de dollars. Quelque 4,6 millions

d'Haïtiens, soit environ 40 % de la population, ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Au total, 2 000 tonnes de stocks alimentaires d'urgence prépositionnés en Haïti pour distribution par l'intermédiaire du PAM ont été débloqués en novembre 2019 et 2 200 tonnes supplémentaires de nourriture provenant du stock d'urgence régional du PAM ont été débloquées le mois suivant. Ces contributions sont venues s'ajouter aux 20 millions de dollars d'aide alimentaire d'urgence déjà fournis par l'agence et distribués aux personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire par les acteurs humanitaires sur le terrain. Une action urgente est nécessaire pour répondre à ces besoins humanitaires, parallèlement à l'action visant à remédier aux vulnérabilités structurelles et aux déficits de développement.

45. Le dernier cas confirmé de choléra a été enregistré début février 2019, il y a plus d'un an. Depuis lors, les 681 cas suspects testés se sont tous avérés négatifs. À mesure que le nombre de cas suspects diminue, celui des équipes d'intervention rapide, qui ont contribué à éliminer la transmission, continue d'être réduit. Néanmoins, l'ONU a continué de donner la priorité à la surveillance, à l'intervention, à la prévention et à la coordination. Compte tenu de ces progrès, l'Organisation est en train de revoir son appui au plan national d'élimination afin de renforcer le système de surveillance et les capacités des laboratoires, d'améliorer la coordination de l'appui, de sensibiliser les populations à la maladie et d'encourager la prévention, notamment par des efforts en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

46. Dix ans après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a fait plus de 200 000 morts, dont 102 membres du personnel de l'ONU, et laissé 1,5 million de personnes sans abri, Haïti reste extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles et aux menaces liées au climat. L'Organisation a poursuivi ses efforts pour renforcer la résilience d'Haïti. Avec le soutien combiné du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les Ministères de l'environnement et de l'agriculture, aux niveaux national et départemental, ont commencé à élaborer des stratégies de résilience au climat et des plans de réduction des risques de catastrophe. Un programme conjoint du PNUD, d'ONU-Femmes et de l'UNESCO sur la sécurité humaine et la gestion des risques de catastrophes a permis à la Direction de la protection civile d'aider 30 000 familles à mettre au point des plans familiaux d'urgence pour plusieurs villes à haut risque de catastrophes naturelles, dont Les Cayes (département du Sud), Jérémie (département de la Grand'Anse), Cap-Haïtien (département du Nord), Fort-Liberté et Ouanaminthe (département du Nord-Est). En outre, la FAO a fourni une formation et un soutien technique à 10 comités de protection civile dans le département de la Grand'Anse afin de préparer des plans de gestion des risques et des catastrophes liés au secteur agricole. L'UNICEF a organisé des formations et des simulations avec les autorités haïtiennes chargées de l'eau et les organismes de protection civile dans les départements de la Grand'Anse et du Sud afin d'améliorer la réduction des risques de catastrophes et la préparation aux situations d'urgence, et a prépositionné des stocks d'urgence dans la capitale et dans six autres endroits, afin de garantir une intervention rapide pour quelque 50 000 personnes. En outre, avec le soutien du PAM, de l'UNICEF et de l'OIT, le Gouvernement haïtien a finalisé en janvier 2020 sa nouvelle politique nationale de protection et de promotion sociales, qui vise à réduire la pauvreté et les inégalités en stimulant la demande de services de base et en augmentant la résilience des populations aux chocs grâce à des mécanismes de protection sociale.

VIII. Transition

47. La deuxième phase du processus de démarrage du BINUH s'est achevée avec succès le 15 octobre 2019. Pendant la troisième phase, qui a commencé à la création du Bureau et s'est terminée le 31 décembre 2019, le BINUH s'est occupé de la planification et des opérations et a procédé à la pleine préparation opérationnelle. Au 22 janvier 2020, le Bureau avait recruté 83 % du personnel, avec un ratio de 56 % d'hommes et 44 % de femmes et quatre des sept postes de direction pourvus par des femmes. Les efforts visant à atteindre la parité générale se poursuivent dans le cadre du recrutement pour les postes restants.

48. Conformément au mandat établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2476 \(2019\)](#), le Bureau et l'équipe de pays des Nations unies ont entamé des travaux communs sur un cadre stratégique intégré, dans lequel sont définis les principaux domaines d'intervention des Nations Unies en Haïti, l'accent étant mis sur la stabilité. Un projet de cadre stratégique intégré dans lequel sont énoncés les nouveaux objectifs visés pour Haïti (voir [S/2019/805](#)) a été établi fin janvier 2020. Le document doit en principe être finalisé en février 2020.

49. L'équipe de pays des Nations Unies et le BINUH avaient prévu de procéder à un examen à mi-parcours du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2017-2021 qui devait tenir compte des éléments clés du nouveau cadre stratégique intégré. Toutefois, afin de garantir une approche pleinement intégrée, le cadre stratégique sera ajusté de façon à former un document de planification unique dans lequel seront énoncés les objectifs et les stratégies de l'ONU les plus importants pour la stabilité et le développement durable d'Haïti. Ce plan offrira donc outil de planification intégrée jusqu'à l'établissement du PNUAD révisé (rebaptisé « plan-cadre de coopération pour le développement durable ») et son approbation, d'ici janvier 2022 au plus tard.

50. Au cours de la période considérée, le BINUH et l'équipe de pays des Nations unies ont étroitement collaboré afin d'affiner les indicateurs associés aux six objectifs arrêtés pour Haïti, de définir et d'élaborer les cibles y afférentes et de mesurer le taux d'exécution atteint entre les cibles visées et la situation initiale, compte tenu des capacités de collecte de données dans le pays. L'émergence d'un consensus politique sur la formation d'un nouveau gouvernement et une feuille de route pour les réformes nationales pourra permettre d'affiner encore les objectifs et l'ensemble connexe d'indicateurs, de cibles et de situations initiales prises comme bases de référence (présentés à l'Annexe I). En outre, la portée des objectifs pourrait également être modifiée afin de définir plus clairement les objectifs qui seront utilisés pour évaluer les progrès de la Mission et ceux qui concernent le contexte plus général du pays. Pareille étape exigerait l'élaboration d'une théorie du changement qui permettrait de relier les deux groupes d'objectifs.

51. D'autres initiatives sont en cours pour assurer la pleine intégration des activités du BINUH et de l'équipe de pays des Nations unies. Le Représentant spécial adjoint du BINUH continuera de remplir les fonctions de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et veillera à ce que les piliers Paix et sécurité, Développement et Action humanitaire de l'ONU demeurent dûment coordonnés dans le pays.

52. En outre, un accord de prestation de services a été signé avec le PNUD afin d'accueillir l'équipe conjointe chargée des activités relatives à la réforme judiciaire dans des locaux partagés. Des accords préliminaires de partage de locaux ont également été passés pour les équipes conjointes chargées des questions électorales, des questions de désarmement, de démantèlement et de réintégration et des activités

de réduction de la violence de quartier, les accords définitifs étant attendus au premier trimestre 2020.

53. Enfin, le déménagement du siège du BINUH réduira considérablement la distance entre les bureaux et le temps de déplacement et facilitera de ce fait l'intégration et la coordination avec l'équipe de pays et les autres partenaires clés. À cet égard, le processus de passation de marchés pour la sélection de bureaux appropriés à Pétion-Ville en est à sa phase finale et, si les conditions de sécurité le permettent, la réinstallation du personnel des services organiques du BINUH au nouveau siège devrait commencer en mars 2020. Ce déménagement permettra également du Bureau de fonctionner dans le cadre de l'allocation budgétaire approuvée pour 2020 en tirant parti de contrats de services externalisés plus rentables tout en réduisant l'empreinte du BINUH.

54. Afin d'assurer la durabilité des activités des missions précédentes dans les domaines de la justice, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre la violence locale et de l'assistance électorale ainsi que leur transfert méthodique à l'équipe de pays, il a été décidé qu'Haïti pourrait bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix. Pendant la période considérée, une enveloppe d'un montant total d'environ 8,8 millions de dollars a été allouée aux interventions relatives aux programmes des deux prochaines années concernant l'accès à la justice, la gestion des armes et des munitions, la sécurité électorale des femmes et la réduction de la violence locale. Inscrit dans le prolongement des travaux de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH, le premier projet est consacré au renforcement de l'accès à la justice et à la mise en œuvre de la loi de 2018 sur l'assistance judiciaire, en vue de réduire le nombre de détentions provisoires. Le deuxième projet vise à renforcer les capacités nationales de contrôle des armes et des munitions en mettant l'accent sur l'adoption de lois et de politiques au niveau national, tout en appuyant les interventions opérationnelles à la frontière de la République dominicaine. Ce projet fait également fond sur les travaux antérieurs de la police des frontières et vise à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti et de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, au niveau national. Deux autres projets sont en cours de finalisation. Le premier est axé sur la mise en place de mécanismes de prévention de la violence électorale et politique à l'égard des femmes en Haïti et l'autre vise à atténuer la violence dans deux quartiers de Port-au-Prince en répondant aux besoins immédiats de subsistance et en renforçant la cohésion sociale.

IX. Déontologie et discipline

55. Les activités d'établissement d'une approche de la déontologie et de la discipline à l'échelle de la mission, en particulier pour ce qui concerne la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et les activités de mise en place des structures de coordination appropriée ont commencé au début de la période considérée. La défenseuse des droits des victimes du BINUH, dont le mandat est prévu par la résolution [2476 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, a pour fonction de soutenir les victimes à l'échelle du système. En collaboration avec l'équipe de pays, dont le PNUD, elle a dirigé les activités de soutien éducatif aux enfants nés d'exploitation ou d'atteintes sexuelles et d'assistance multiforme aux victimes d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles impliquant d'anciens membres du personnel des Nations Unies. Avec l'appui du Bureau de la Défenseuse des droits des victimes au Siège des Nations unies, la défenseuse des droits des victimes du BINUH met en œuvre une stratégie visant à aider les victimes à faire reconnaître la paternité de leurs enfants et à demander une pension alimentaire dans la juridiction compétente.

56. Comme l'avaient fait auparavant la MINUSTAH et la MINUJUSTH, le BINUH a mené une vaste campagne de sensibilisation visant à encourager les victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles à se manifester et à promouvoir les poursuites contre les auteurs de ces actes. Au 15 janvier 2020, aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'avait été signalée au BINUH.

X. Observations

57. La transition vers le BINUH est survenue à une période particulièrement difficile pour Haïti. Depuis juillet 2018, l'impasse politique dans laquelle le pays est embourbé a empêché la mise en œuvre de réformes essentielles et bloqué l'adoption d'un budget national et d'une nouvelle loi électorale. La crise qui en a résulté a eu une incidence sur l'efficacité des institutions de l'État et a contribué à la désaffection croissante des citoyens haïtiens envers les milieux politiques. En outre, le report indéfini des élections parlementaires et municipales, initialement prévues pour octobre 2019, a non seulement créé un vide institutionnel mais également exacerbé les divisions et les tensions sur la scène politique haïtienne, tout en réduisant les possibilités de participation des femmes aux affaires publiques.

58. De plus, la contraction de l'économie et l'augmentation de l'insécurité alimentaire ont eu un impact considérable sur les moyens de subsistance de la population haïtienne. Elles menacent de réduire à néant les progrès accomplis vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pendant des mois, les barrages routiers, les barricades et la menace constante de violence ont perturbé l'activité économique et ont obligé la plupart des écoles à rester fermées, tandis que les hôpitaux étaient aux prises avec le manque de médecins, de médicaments et d'électricité. Le fait que la toute dernière vague de protestations ait également entraîné une augmentation des niveaux de violence politique et de criminalité liée aux bandes est une autre source de préoccupation.

59. Dans ce contexte difficile, la Police nationale d'Haïti a une fois de plus démontré sa capacité accrue à maintenir l'ordre public et à répondre à la montée concomitante de la criminalité violente. Au cours des derniers mois de 2019, elle a planifié et mené de manière proactive un nombre important d'opérations contre des bandes criminelles, sans le soutien logistique et tactique fourni auparavant par le personnel de police du maintien de la paix. Pourtant, la Police nationale continue à manquer des ressources, du personnel et de l'équipement dont elle a besoin pour lutter efficacement contre l'action des bandes. En outre, plusieurs événements survenus ces derniers mois ont mis en évidence la nécessité de renforcer encore ses structures de surveillance et d'application du principe de responsabilité. Les efforts soutenus et concertés de l'ONU et d'autres partenaires internationaux resteront donc essentiels pour élargir et consolider les résultats de la dernière décennie. En outre, il faudra une volonté politique et un soutien international forts et durables pour que la prochaine stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de réduction de la violence locale permette de s'attaquer efficacement aux causes profondes de la violence des bandes.

60. Le peu de progrès réalisés dans l'établissement des responsabilités concernant les violations des droits de la personne et les scandales de corruption récents révèle clairement l'ampleur du travail qu'il reste à accomplir pour lutter efficacement contre l'impunité en Haïti. Un an après les événements de La Saline, des violations similaires des droits de la personne avérées à Bel Air soulèvent de graves inquiétudes quant à la capacité des autorités judiciaires à faire respecter le principe de responsabilité.

61. Je salue le travail de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti qui mène des enquêtes administratives sur les violations présumées des droits de la

personne. Pour faire respecter le principe de responsabilité, il est indispensable que ses recommandations soient appliquées et soient suivies d'une action judiciaire rapide, le cas échéant. Il convient également de redoubler d'efforts pour réformer la justice et renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'appareil judiciaire, en particulier dans la lutte contre la corruption et l'impunité.

62. La suspension des audiences judiciaires au plus fort des protestations a entraîné une nouvelle augmentation du nombre de personnes en détention préventive et aggravé les conditions déjà déplorables dans les prisons haïtiennes. Il est absolument nécessaire que des mesures décisives soient prises pour améliorer l'intégrité et l'efficacité des procédures judiciaires de manière systémique et durable. Je demande instamment aux autorités haïtiennes de remédier aux conditions de détention désastreuses et d'assurer correctement la gestion de ces institutions. Le BINUH et ses partenaires continueront à collaborer avec les autorités nationales afin de poursuivre des stratégies qui réduiront considérablement la population carcérale ainsi que le temps passé en détention préventive.

63. Si le contexte actuel compromet les gains de stabilité et de sécurité obtenus au cours des 15 dernières années, il offre également l'occasion de s'attaquer aux problèmes qui minent depuis longtemps la gouvernance et le développement économique d'Haïti. Le cadre politique actuellement en place et l'absence d'économie inclusive sont des facteurs centraux de l'instabilité récurrente du pays, qui à son tour freine les progrès d'Haïti vers le développement durable. C'est cette réalité qui a conduit l'ONU à créer le BINUH et à mettre au point une approche globale et une stratégie intégrée pour soutenir efficacement les autorités dans la lutte contre les problèmes persistants qui font obstacle à la paix, à la sécurité et au développement. Le succès de cette entreprise dépendra de la capacité d'Haïti de maintenir un environnement où les plans sont mis en pratique et où l'action mène au développement.

64. Les vastes consultations organisées par les coalitions politiques avec diverses composantes de la société civile et du secteur privé pour définir les moyens de sortir de la crise sont une indication encourageante de la capacité des diverses parties de la société haïtienne à engager un dialogue pour façonner l'avenir du pays. Les deux propositions concrètes articulant les voies possibles à partir de la fin 2019 renforcent la notion d'un consensus général autour de l'idée qu'Haïti a besoin de réformes constitutionnelles et structurelles pour offrir des opportunités économiques et des services à sa population et améliorer la légitimité de ses institutions étatiques.

65. Le moment est venu pour toutes les parties de s'asseoir ensemble et de s'entendre sur des arrangements susceptibles de créer un consensus sociétal concernant la révision de la Constitution, la mise en œuvre des réformes et un cadre électoral réaliste pour permettre la préparation d'élections crédibles. La nécessité d'un accord politique est rendue encore plus pressante par la fermeture de la cinquantième législature sans que de nouvelles élections législatives aient eu lieu. L'absence de dialogue global et constructif attise le rejet de la population à l'égard de ses élites. Dans un sondage mené par l'ONU en novembre 2019, 9 Haïtiens sur 10 ont exprimé leur soutien au dialogue, et environ 4 sur 5 ont exprimé leur consternation quant à la façon dont la classe politique a géré la crise jusqu'à présent.

66. Par conséquent, j'invite tous les acteurs politiques à mettre de côté leurs différences et à travailler à des mesures concrètes pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité politique et renouveler le contrat social qui lie l'État haïtien à ses citoyens. Ma Représentante spéciale et la famille des Nations Unies sont prêtes à aider conjointement les acteurs et les institutions haïtiens à s'engager dans un dialogue national franc et inclusif, et à soutenir le programme de réformes résultant

d'un tel processus. Je demande également aux partenaires internationaux de rester activement engagés dans leur soutien au peuple et aux institutions d'Haïti.

67. En conclusion, je voudrais exprimer ma sincère gratitude à ma Représentante spéciale, Helen La Meagher Lime, et à tout le personnel de l'ONU pour leur travail et leur dévouement inlassables, et je réitère l'engagement de l'Organisation à contribuer à la stabilisation et à la prospérité d'Haïti.

Annexe I

Objectifs, indicateurs, cibles et situation initiale

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
1. Les acteurs nationaux de la vie politique et socioéconomique, y compris la société civile, sont engagés dans un processus de coopération sans exclusive et de recherche du consensus aboutissant à l'amélioration du fonctionnement des institutions publiques et de la gouvernance.	1.1 Portée ou degré d'engagement des principaux acteurs de la vie politique dans les activités de dialogue et de coopération à l'appui de réformes structurelles et de réformes relatives aux élections, à la justice et à la gouvernance devant appuyer la stabilité et le développement du pays sur le long terme.	1.1.1 Le dialogue politique conduit à un consensus sur les réformes nécessaires et les prochaines étapes, notamment une représentation féminine suffisante.	Décembre 2020	Les acteurs politiques convergent actuellement sur la nécessité de réformes structurelles mais ne parviennent pas à un consensus sur les dispositions transitoires ; aucun processus de dialogue global n'est en cours.
	1.2 Les branches exécutive et législative du pouvoir agissent dans le respect des cadres normatifs applicables.	1.2.1 Des dispositions transitoires et une feuille de route sont établies.	Sans objet	Le Gouvernement est encore en place à titre intérimaire ; le mandat de la Chambre des députés et d'une partie du Sénat a expiré le 13 janvier, tandis que les élections législatives prévues pour octobre 2019 ont été reportées.
		1.2.2 Adoption d'une nouvelle constitution pour Haïti.	Sans objet	La Constitution de 1987 reste en vigueur. Les conditions politiques permettant d'entamer la réforme constitutionnelle ne sont pas réunies.
1.3 Lois et règlements adoptés concernant les opérations électorales et le conseil électoral et création des mécanismes correspondants dans l'optique de la tenue	1.3.1 Adoption d'un nouveau cadre juridique électoral qui préserve les dispositions existantes relatives à la représentation des femmes.	Décembre 2020	Le projet de loi électorale de novembre 2018 est devant le Parlement, alors qu'un nouveau projet de texte doit être élaboré.	

Objectif	Indicateur	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)
	d'élections libres, régulières et transparentes.			
	1.4 L'exécution du budget de l'État s'améliore.	1.4.1 L'investissement public en pourcentage des dépenses totales augmente de 5 % pour atteindre 3,91 % en 2019-2020, corrigé de l'inflation.	Octobre 2020	L'investissement public représentait 3,72 % des dépenses totales en 2018/19.
2. Les institutions publiques, les collectivités locales, les organisations locales de la société civile et les organisations de jeunes et de femmes sont engagées dans des processus et programmes de consultation, de coopération et de prise de décision visant à réduire la violence de proximité, en particulier la violence liée aux gangs, les crimes sexuels et les crimes fondés sur le genre.	2.1 Finalisation et mise en œuvre d'une stratégie nationale globale et multisectorielle visant à lutter contre la violence, en particulier la violence des gangs et la violence de proximité.	2.1.1 Adoption et mise en œuvre de la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. (étapes : la stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration est : 1) établie ; 2) adoptée ; 3) mise en œuvre).	La stratégie est élaborée et adoptée d'ici décembre 2020, et sa mise en œuvre commence en janvier 2021.	Une stratégie nationale est actuellement en cours d'élaboration par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, avec le soutien du BINUH.
	2.2 Élaboration et mise en œuvre de programmes socio-économiques et de programmes de réduction de la violence de proximité afin de mieux soutenir les populations touchées par la violence.	2.2.1 Nombre de projets locaux de réduction de la violence de proximité et de désarmement, démobilisation et réintégration et d'interventions y afférentes, coordonnés par la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion.	Décembre 2020	Néant.

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
	2.3 La gestion des armes et des munitions est renforcée, notamment par l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau cadre réglementaire et l'élaboration d'un programme de gestion des armes et des munitions.	2.3.1 Adoption et application des lois et des cadres de mise en œuvre pertinents concernant la gestion des armes et des munitions. (étapes : 1) nouveau projet de texte de loi sur la gestion des munitions et des armes ; 2) établissement d'une base de référence nationale concernant les armes légères et de petit calibre ; 3) adoption d'une loi sur la gestion des munitions et des armes)	Décembre 2020	Un projet de loi sur la gestion des armes et des munitions a été adopté par le Sénat mais doit encore être révisé avant de pouvoir être adopté.
	2.4 Renforcement des capacités des institutions publiques à l'appui de la prise en charge intégrale et de la protection des victimes de la violence.	2.4.1 Un pourcentage du budget public est alloué à la prise en charge et à la protection intégrales des victimes de violence, dans le cadre d'une budgétisation tenant compte des questions de genre.	Décembre 2021	Aucun budget spécial n'a été alloué à la mise en œuvre du plan d'action national contre la violence fondée sur le genre.
		2.4.2 Le nouveau cadre juridique proposé pour la violence fondée sur le genre est adopté et appliqué, y compris la disposition visant à garantir le financement par l'État de la prévention de la violence fondée sur le genre et des interventions y afférentes.	Décembre 2021	Le Sénat a adopté plusieurs articles du nouveau cadre juridique proposé sur la violence contre les femmes et les filles.
		2.4.3 Le programme Spotlight est lancé et mis en œuvre.	Juin 2020	Le programme Spotlight a été approuvé le 17 décembre 2019.

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
	2.5 Nombre d'incidents violents survenant dans les bastions des gangs.	2.5.1 Réduction de 5 % de la criminalité de proximité dans les zones où la présence des autorités de l'État est réduite et dans les secteurs à problèmes recensés, notamment Cité Soleil, Martissant, La Saline, Croix-des-Bouquets et Bel Air (secteurs pilotes). Cible : Cité Soleil : 8,55 incidents par mois; Martissant : 9,5 incidents par mois; La Saline : 2,85 incidents par mois; Croix des Bouquets : 22,8 incidents par mois; Bel Air : 3,8 incidents par mois.	Décembre 2020	Décembre 2019 : Cité Soleil : 9 incidents ; Martissant : 10 incidents ; La Saline : 3 incidents ; Croix-des-Bouquets : 24 incidents; Bel Air : 4 incidents.
3. La Police nationale, les services pénitentiaires, la justice et les institutions de lutte contre la corruption sont régis par des cadres juridiques et des cadres de gestion améliorés et contrôlés par des organes de supervision.	3.1 Augmentation de l'investissement public à l'appui du maintien et du développement des capacités de la Police nationale d'Haïti.	3.1.1 Un taux d'au moins 7 % du budget national est affecté à la Police nationale, à chaque exercice.	Décembre 2020	6,6 % du budget national est alloué à la Police nationale, ce taux étant resté inchangé depuis 2017.
	3.2 Renforcement des mécanismes de surveillance et de responsabilisation des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires.	3.2.1 Un bureau départemental opérationnel de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti est établi à Cap Haïtien.	Décembre 2020	Le bureau départemental de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti n'est pas encore opérationnel.

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
		3.2.2 Adoption d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption.	Décembre 2021	La stratégie nationale anticorruption 2009-2019 est arrivée à son terme ; aucune nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption n'a été élaborée.
	3.3 Améliorer l'accès aux services de sécurité et de justice, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants vulnérables et les groupes à risque.	3.3.1 Augmenter le ratio d'agents de police par habitants à 1,40 agent pour 1 000 habitants.	Décembre 2021	1,33 agents pour 1 000 habitants.
		3.3.2. Augmenter le pourcentage de femmes policières à 11 %.	Décembre 2021	10,5 % des agents de la Police nationale d'Haïti sont des femmes.
		3.3.3 Des bureaux d'aide judiciaire ont été créés et fonctionnent dans 13 juridictions.	Décembre 2021	Aucun bureau d'aide judiciaire n'a encore été créé en vertu de la nouvelle loi sur l'assistance légale.
	3.4 Nombre de prisons certifiées conformes aux normes internationales.	3.4.1 Six prisons sont certifiées conformes aux normes internationales.	Décembre 2021	Quatre prisons étaient certifiées conformes en juillet 2019.
	3.5 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	3.5.1 D'ici 2020, un maximum de 70 % des détenus sont en détention préventive (ventilés par genre et par âge).	Décembre 2020	Entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2019 : 75 % des détenus étaient en détention préventive.
4. Les institutions publiques, en collaboration avec une institution nationale des droits de la personne (l'Office de protection du citoyen) et les organisations de la société civile, œuvrent à la protection et à la	4.1 Les autorités nationales respectent mieux leurs obligations internationales en matière de droits de la personne, par une mise en œuvre renforcée des recommandations de l'ONU, et s'acquittent de leurs obligations en matière de rapports	4.1.1 Un plan d'action national pour l'application des recommandations acceptées par le Gouvernement, en particulier les recommandations issues de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, est adopté et 50 % des	Décembre 2021	Le plan d'action 2019-2021 concernant l'application des recommandations émises à l'issue de l'Examen périodique universel de 2016 pour Haïti doit encore être approuvé par l'exécutif.

Objectif	Indicateur	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)
promotion des droits de la personne, des libertés fondamentales, de l'avancement des femmes et de l'égalité des genres, s'assurent que ces droits et libertés sont respectés et veillent à ce que les auteurs de violations des droits de la personne répondent de leurs actes.	aux mécanismes des droits de la personne des Nations Unies.	recommandations sont progressivement mises en œuvre par le Gouvernement, y compris concernant les questions de genre.		
	4.2 L'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de la personne fonctionne en toute indépendance, défend les droits de la personne et protège les droits des citoyennes et des citoyens, conformément aux Principes de Paris.	4.2.1 La stratégie nationale 2019-2024 de l'Office de protection du citoyen est progressivement mise en œuvre, les questions de genre étant dûment prises en compte.	Décembre 2021	Aucune mesure n'a été prise pour appliquer la stratégie.
	4.3 Le Gouvernement et les institutions publiques concourent à amener les auteurs de violations graves des droits de la personnes et d'atteintes à ces droits à répondre de leurs actes, par l'intermédiaire de dispositifs de contrôle interne, d'enquêtes et de procédures judiciaires, y compris dans les cas de fautes graves commises par des membres de la police et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.	4.3.1 Nombre de jugements prononcés pour des affaires de violation grave des droits de la personne ou d'atteinte à ces droits.	Décembre 2021	À l'époque de la MINUJUSTH, environ 77 % des affaires faisaient l'objet d'enquêtes et 12 % de poursuites. Sur les 12 % d'affaires faisant l'objet de poursuites, toutes sont encore en cours de procès, de sorte qu'aucune décision judiciaire n'a encore été prise.

Objectif	Indicateur	Cible	Échéance	Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)
	4.4 Les organisations de la société civile sont à même de mener des campagnes de sensibilisation auprès des autorités haïtiennes afin de promouvoir et de protéger les droits de la personne et font rapport aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de la personne.	4.4.1 Publication de 10 rapports par les organisations locales de la société civile exerçant une surveillance en matière de violation des droits de la personne.	Décembre 2021	Au cours des deux ans du mandat de la MINUJUSTH, un total de 47 rapports ont été publiés par des organisations de la société civile.
5. Les institutions publiques, les autorités locales et le secteur privé ouvrent des perspectives d'emploi décent aux jeunes, aux femmes et aux personnes issues de groupes vulnérables, notamment en leur offrant des emplois ou un enseignement général ou professionnel, contribuant ainsi à répondre aux revendications d'ordre socioéconomique et à lutter contre les facteurs d'instabilité et d'inégalité.	5.1 L'emploi dans l'industrie textile se développe.	5.1.1 L'industrie textile emploie 63 000 personnes.	Décembre 2021	L'industrie textile emploie actuellement 54 000 personnes.
	5.2 Existence et mise en œuvre de politiques propices à la création de perspectives d'emploi, dans le souci des questions de genre, à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises.	5.2.1 Au moins deux mesures sont adoptées par les autorités nationales et locales pour encourager l'intégration des femmes dans les chaînes de haute valeur dans l'agriculture durable.	Décembre 2021	Aucune mesure n'a été adoptée.

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
	5.3 Existence et mise en œuvre de politiques budgétaires à l'appui d'une croissance inclusive recouvrant notamment l'adoption d'une budgétisation favorable aux personnes démunies et qui tienne compte des questions de genre, la mise en place d'une fiscalité progressive et des mesures efficaces de lutte contre la fraude fiscale.	5.3.1 Les autorités haïtiennes conçoivent et mettent en œuvre un programme de réformes économiques et fiscales, en collaboration avec les institutions financières internationales concernées.	Décembre 2021	Haïti est actuellement incapable de s'engager dans des réformes économiques en raison de l'absence de gouvernement ratifié par le Parlement.
6. Les institutions publiques sont renforcées de sorte à pouvoir mettre en œuvre des politiques et programmes visant à offrir des services de base de qualité aux collectivités les plus mal desservies et à renforcer la résilience du pays face aux risques climatiques, y compris par des mesures de gestion des catastrophes et d'atténuation des risques.	6.1 Renforcement des capacités des institutions publiques en matière d'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, y compris par l'augmentation des moyens mis à disposition du système statistique national aux fins de la collecte et de l'analyse des données relatives aux objectifs de développement durable.	6.1.1 Exécution du 5 ^e recensement de la population et des logements en Haïti, dont une deuxième phase consacrée à la promotion d'une culture du recours aux données statistiques et au renforcement du système statistique national.	Décembre 2021	Toutes les activités de préparation du dénombrement principal dans le cadre de l'exercice de recensement, y compris la cartographie, le recensement pilote et l'acquisition de matériel, ont été menées à bien.
	6.2 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement de base.	6.2.1 Porter à 79 % la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée.	Décembre 2020	73,4 % de la population utilisent actuellement une source d'eau améliorée.
		6.2.2 15 % de la population en zone rurale et 2 % de la population en zone urbaine pratiquent la défécation en plein air.	Juillet 2023 ^a	Population rurale : 36 % Population urbaine : 10 %

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
	6.3 Pourcentage de la population confrontée à une insécurité alimentaire aiguë sévère selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (Phase 3+ de l'IPC/Crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë).	6.3.1 30 % de la population fait face à une insécurité alimentaire aiguë (Phase 3+ de l'IPC/Crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë).	Décembre 2020	35 % de la population fait actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë (Phase 3+ de l'IPC/Crise alimentaire et des moyens d'existence aiguë).
	6.4 Taux de mortalité maternelle et de mortalité des moins de cinq ans pour 100 000.	6.4.1 397 décès (mortalité maternelle) pour 100 000 naissances vivantes.	Juillet 2023 ^a	529 décès (mortalité maternelle) selon le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires de 2017.
		6.4.2 Le taux de mortalité des moins de 5 ans est de moins de 81 pour 1 000 naissances vivantes.	Juillet 2023 ^a	81 pour 1000 naissances vivantes selon le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires de 2017.
	6.5 Nombre de centres d'urgence opérationnels, aux niveaux national et départemental, dotés d'une meilleure capacité de coordination des interventions en cas de catastrophe.	6.5.1 Onze centres d'urgence opérationnels (1 national, 10 départementaux).	Décembre 2021	11 centres ont été créés, mais aucun centre n'est doté d'une capacité améliorée de coordination des interventions en cas de catastrophe (la « capacité améliorée » impliquant que le personnel a reçu une formation à la gestion et que des équipements et des outils clés ont été mis en place, y compris un plan d'urgence normalisé et un manuel des opérations consolidé).

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Échéance</i>	<i>Situation en décembre 2019 (sauf indication contraire)</i>
	6.6 Élimination complète et durable du choléra : 0 cas pendant 3 ans.	6.6.1 Piste 1 : taux d'incidence des cas suspects de choléra inférieur à 0,01 pour 1 000 habitants (cible du plan national d'élimination pour 2022)	Décembre 2022	0,06 pour 1 000 habitants.
		6.6.2 Piste 2 : 20 projets locaux mis en œuvre dans les zones touchées par le choléra.	Décembre 2020	5 projets ont été menés à bien en 2019 dans le cadre d'une initiative pilote. Dans le cadre de 20 projets locaux prévus sur la base d'un projet à appliquer à plus grande échelle, 18 communautés ont terminé les consultations visant à définir les projets, tandis que 2 communautés n'ont pas encore commencé le processus de consultation.

^a Cet objectif repose sur l'enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services, outil statistique national publié tous les cinq ans. Des mises à jour intermédiaires seront fournies sur la base d'autres sources.